C/2026/4363

7.8.2026

Procédure de liquidation

Décision relative à l'ouverture d'une procédure de liquidation à l'égard de l'entreprise d'assurance SATREX SA

Publication effectuée conformément à l'article 280 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)

(C/2026/4363)

Entreprise d'assurance	Satrex SA (LEI: 5493002L41FNHH48VP94), chaussée de Vilvorde 11, 1120 Neder-Over-Heembeek BELGIQUE
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décision du 23 juin 2026 prise par le comité de direction de la Banque nationale de Belgique, au titre de l'article 541 de la loi belge du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, de révoquer l'agrément de Satrex pour l'ensemble des branches d'assurance. À la suite de cette décision, Satrex SA, une entreprise d'assurance de droit belge, est dissoute de plein droit et entre en liquidation en vertu de l'article 542 de la loi belge du 13 mars 2016. La décision prend effet immédiatement.
Autorités compétentes	Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, boulevard de Waterloo 70, 1000 Bruxelles BELGIQUE
Autorité de contrôle	Banque nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles BELGIQUE
Administrateur désigné/liquidateur désigné	À désigner et sous réserve de confirmation par la Cour
Droit applicable	Droit belge — Loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance; Code des sociétés et des associations